

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE GOLF

CHAMPIONNAT du MAROC SENIORS

Simple Messieurs & Dames

CGGC- 05et 06 novembre 2016

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

**Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves Fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.**

PREAMBULE

Ce tournoi comptera pour l'ordre du Mérite National en vue de sélectionner les joueurs et joueuses qui constitueront les équipes seniors Dames et Messieurs. Seuls les scores en brut seront pris en compte pour le classement de l'ordre du Mérite National.

Les modalités et règles de l'Ordre du Mérite et de sélection seront communiquées ultérieurement avec la répartition des points.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur,
2. Répondre aux conditions précisées dans le présent Règlement,
3. Etre en possession de la licence FRMG ou d'une Fédération Etrangère reconnue,
4. Etre âgé de 50 ans à la veille du 1^{er} tour.
5. La FRMG décline toute responsabilité en cas de maladie ou d'accident qui pourrait survenir à un joueur pendant le tournoi. Il est de la responsabilité de chaque joueur et joueuse de s'assurer :
 - a) Qu'il n'existe pour sa santé, aucune contre-indication à la pratique du golf en compétition et,
 - b) Qu'il est suffisamment couvert par une assurance en cas d'accident sur le parcours

II - INDEX

1. L'index pris en compte sera l'index du joueur le jour de la clôture des inscriptions.
2. Un joueur licencié à la FRMG ayant un index à la fois au Maroc et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

III - INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Inscriptions auprès du :

- ◆ Secrétariat de la FRMG au : 0537 755960 / 0537 755636, E-mail à frmgolf@yahoo.fr

Date limite des inscriptions : 01 novembre 2016 à 12:00.

Le nombre d'inscrits est limité à 84 avec un quota minimum de 12 pour les dames

Les joueuses et joueurs seront retenus selon les critères suivants :

1. Index
2. Date d'inscription

Si le nombre d'inscrits dépasse le nombre maximum de joueurs et joueuses autorisé, il sera établi une liste d'attente.

En cas de forfait d'inscrits dans la liste des joueurs et joueuses retenus, il sera fait appel aux inscrits de la liste d'attente avec les mêmes critères : index, puis date d'inscription.

En s'inscrivant au présent championnat, les joueurs s'engagent automatiquement à :

- a) Observer les dispositions stipulées dans le présent règlement, de tout autre règlement et de toute autre décision rédigée par la FRMG,
- b) Accepter que toute question administrative, disciplinaire et arbitrale liée à ce Championnat soit réglée par le Comité de l'épreuve conformément au présent règlement.

La Comité de l'Épreuve se réserve le droit d'exclure à tout moment de l'épreuve tout joueur qui ne remplirait pas toutes les conditions énumérées dans le présent règlement. Une telle décision serait définitive.

Droits d'inscriptions : 300,00 dhs

IV - FORFAIT

Tout forfait devra être notifié à la FRMG avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il devra être confirmé par écrit dans les 48 heures.

Le droit d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date limite d'inscription restera acquis à la FRMG. Dans le cas où le forfait est notifié l'après midi de la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident, maladie etc.)

V - PARCOURS

Casa Green Golf Club de Bouskoura

VI – FORMULE DE JEU

1. Stroke play, 36 trous, 18 trous par jour
2. Classement Brut par addition des scores des 2 tours

VII - DEPARTAGE

A l'exception des égalités pour l'attribution des titres de Champion du Maroc, toutes les égalités après les 2 tours, seront départagées sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou du dernier tour et si l'égalité subsiste, sur les scores trou par trou en remontant (17, 16, 15 etc..).

Les éventuelles égalités pour les titres de Champion du Maroc seront départagées en play off trou par trou selon les modalités fixées par le Comité de l'épreuve.

VIII - DEPARTS

Ordre des départs

1. 1^{er} tour : par sexe, dans l'ordre des index
2. 2^{ème} tour : par sexe dans l'ordre inverse du classement du 1^{er} tour.

Marques de départs

1. Messieurs : Jaunes
2. Dames : Rouges

IX – TITRES – PRIX - CLASSEMENTS

Les titres de Champions du Maroc Seniors seront attribués à la championne et vice championne et au champion et vice champion de nationalité marocaine de chaque série, des classements généraux par sexe, après éventuel départage en play-off.

SERIES

◆ Messieurs

- 1è Série Seniors Messieurs de 50 ans à moins de 65 ans / Index = 12,4 et moins
- 1è Série Seniors 2 Messieurs : de 65 ans et plus / Index = 12,4 et moins
- 2è Série Seniors Messieurs : de 50 ans à moins de 65 ans / Index = 12,5 à 18,4
- 2è Série Seniors 2 Messieurs : de 65 ans et plus / Index = 12,5 à 18,4
- 3è Série Seniors Messieurs : de 50 ans et plus / Index = 18,5 à 24,4
- 4è Série Seniors Messieurs : de 50 ans et plus / Index = 24,5 à 36

◆ Dames

- ◆ 1è Série Seniors Dames : de 50 ans et plus / Index = 18,4 et moins
- ◆ 2è Série Seniors Dames : de 50 ans et plus / Index = 18,5 à 36

X- INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1. Le 1er tour est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en Shot gun. Il faut qu'au moins 1 tour de Stroke Play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée.
2. Si le second tour ne peut se terminer avant la fin de la journée, il sera annulé et le classement après la première journée est officialisé.

XI - COMITE DE L'EPREUVE

La liste des membres du Comité de l'épreuve sera affichée la veille du 1er tour

Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls le ou les arbitres désignés pour l'épreuve par le Comité de l'épreuve ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve. Les responsabilités du Comité sont définies aux Règles de Golf 33 et 34. Uniquement lors des circonstances exceptionnelles, le Comité peut modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve, ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier. Dans le cas contraire, les résultats seraient invalidés.

XII - REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 06 novembre 2016 vers 18h30 au club house du Golf de CGGC et sera suivie d'un cocktail auquel tous les participants y seront conviés.